



Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
Reçu en préfecture le 15/04/2024  
Publié le 15/04/2024  
ID : 038-200063972-20240329-2024\_03\_01BIS-DE

Extrait du Registre des

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-neuf Mars , à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 15 Mars 2024.

**Nombre de conseillers en exercice : 18**

**Nombre de conseillers présents : 12**

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Carole FABBRI, Kevin BLACHON, Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE, Régine PLATRE, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE.

**Nombre de conseillers représentés : 3**

Jérôme FOROT (pouvoir à Carole FABBRI), Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à Ernest ORTIZ).

**Nombre de conseillers absents : 3**

Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON.

Secrétaire de séance : Marceline BOUJU

Annule et remplace  
Délibération 2024.03.01  
Erreur matérielle

N° d'ordre : **2024.03.01.bis**

## Objet : TAUX IMPOSITION 2024

M. le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition de la Commune pour l'année 2024, et rappelle les taux 2023 :

* Taxe Foncier Bâti .....	: 36.55 %
* Taxe Foncier Non Bâti.....:	53.66 %
* Taxe d'habitation.....:	9.80%

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition. Il rappelle que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la part de foncier bâti du Département est transférée aux Communes. Le taux du Département (15.90 %) s'ajoute donc au taux communal (20.65 %) pour fixer le taux Foncier Bati. (36.55 %).

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la reconduction des taux de l'année dernière et fixe donc comme suit les taux d'imposition 2024 :
  - Taxe Foncier Bâti .....
  - Taxe Foncier Non Bâti.....:
  - Taxe d'habitation.....:
- ✓ **Autorise** Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires.

Pour copie certifiée conforme  
Villages du Lac de Paladru, le 02 avril 2024

La secrétaire de séance,  
Marceline BOUJU

Le Maire,  
Denis CARRON





Extrait du Registre des  
**DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-neuf Mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLAGES DU LAC DE PALADRU, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 15 Mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Carole FABBRI, Kevin BLACHON, Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE, Régine PLATRE, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE.

Nombre de conseillers représentés : 3

Jérôme FOROT (pouvoir à Carole FABBRI), Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à Ernest ORTIZ).

Nombre de conseillers absents : 3

Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON.

Secrétaire de séance : Marceline BOUJU

N° d'ordre : 2024.03.03

Objet : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, et le présente au Conseil Municipal.

Dépenses de fonctionnement	2 755 940.00 €
Recettes de fonctionnement	2 755 940.00 €
Dépenses d'investissement	421 060.00 €
Recettes d'investissement	421 060.00 €

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le budget primitif 2024 du budget commune.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,  
Marceline BOUJU

Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru,

Le 04 Avril 2024

Le Maire

Denis CARRON





Extrait du Registre des

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-neuf Mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 15 Mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Carole FABBRI, Kevin BLACHON, Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE, Régine PLATRE, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE.

Nombre de conseillers représentés : 3

Jérôme FOROT (pouvoir à Carole FABBRI), Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à Ernest ORTIZ).

Nombre de conseillers absents : 3

Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON.

Secrétaire de séance : Marceline BOUJU

N° d'ordre : 2024.03.04

**Objet : BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX 2024**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter le budget primitif annexe locaux commerciaux, pour l'exercice 2024, et le présente au Conseil Municipal.

Dépenses de fonctionnement	101 808.00 €
Recettes de fonctionnement	101 808.00 €
Dépenses d'investissement	153 504.00 €
Recettes d'investissement	153 504.00 €

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe locaux commerciaux.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,  
Marceline BOUJU

Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru,

Le 04 Avril 2024

Le Maire

Denis CARRON





Extrait du Registre des  
**DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-neuf Mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLAGES DU LAC DE PALADRU, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 15 Mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Carole FABBRI, Kevin BLACHON, Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE, Régine PLATRE, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE.

Nombre de conseillers représentés : 3

Jérôme FOROT (pouvoir à Carole FABBRI), Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à Ernest ORTIZ).

Nombre de conseillers absents : 3

Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON.

Secrétaire de séance : Marceline BOUJU

N° d'ordre : 2024.03.05

Objet : BUDGET ANNEXE, AVANCE DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire précise qu'afin d'équilibrer le budget primitif 2024 du budget annexe, il y a lieu de prévoir une avance d'un montant de 592 000.00 euros pour permettre le financement de l'acquisition et des travaux relatifs aux opérations de l'épicerie de Paladru et de celle de Le Pin.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'avance de 592 000.00 euros inscrite au budget primitif 2024 du budget annexe.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,  
Marceline BOUJU

Pour copie certifiée conforme  
Villages du Lac de Paladru,  
Le 04 Avril 2024  
Le Maire  
Denis CARRON





Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 038-200063972-20240329-2024\_03\_08-DE

Extrait du Registre des

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-neuf Mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 15 Mars 2024.

**Nombre de conseillers en exercice : 18**

**Nombre de conseillers présents : 12**

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Carole FABBRI, Kevin BLACHON, Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE, Régine PLATRE, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE.

**Nombre de conseillers représentés : 3**

Jérôme FOROT (pouvoir à Carole FABBRI), Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à Ernest ORTIZ).

**Nombre de conseillers absents : 3**

Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON.

Secrétaire de séance : Marceline BOUJU

**N° d'ordre : 2024.03.08**

**Objet : DEMANDE DE SORTIE DU SIVU GYMNASE DU COLLEGE MARCEL BOUVIER**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 24 février 2023 n° 2023.02.08 portant sur la dissolution du SIVU du gymnase du collège Marcel BOUVIER. Il explique que les communes membres ont délibéré pour procéder à la dissolution du SIVU. La commune Des Abrets en Dauphiné s'est engagée à reprendre l'équipement afin d'en assurer en direct son fonctionnement.

Monsieur Le Maire, sur proposition des membres du SIVU, propose de sortir du SIVU au 01 avril 2024. Il est précisé que s'il ne reste qu'une seule commune membre du syndicat, celui-ci est dissous de plein droit selon les dispositions de l'article L512-33 du CGCT.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ACCORTE** la sortie du SIVU au 1<sup>er</sup> avril.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,  
Marceline BOUJU

Pour copie certifiée conforme  
Villages du Lac de Paladru,  
Le 04 Avril 2024  
Le Maire  
Denis CARRON





Villages du  
Lac de Paladru

Extrait du Registre des

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 038-200063972-20240329-2024\_03\_09-DE

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-neuf Mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 15 Mars 2024.

**Nombre de conseillers en exercice : 18**

**Nombre de conseillers présents : 12**

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Carole FABBRI, Kevin BLACHON, Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE, Régine PLATRE, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE.

**Nombre de conseillers représentés : 3**

Jérôme FOROT (pouvoir à Carole FABBRI), Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à Ernest ORTIZ).

**Nombre de conseillers absents : 3**

Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON.

Secrétaire de séance : Marceline BOUJU

**N° d'ordre : 2024.03.09**

**Objet : CONVENTION CAPV RGPD**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 27 février 2020 n° 2020.02.08 portant sur l'externalisation du poste de délégué à la protection des données. Par délibération du 13 février 2024, le conseil communautaire a réévalué le coût fixé par la convention suite à l'achat d'un logiciel pour administrer la mise en conformité en matière de protection des données.

Le tarif est fixé sur la base :

- Du coup salarial 2023 du DPO (27€/H), des frais de gestion de 4% qui s'appliquent sur le montant du coût salarial révisé.  
Le tarif est ensuite déterminé en fonction du nombre d'heures annuelles réalisées par le DPO pour l'ensemble des communes et proratisé en fonction de la population de la commune.  
Le montant du tarif sera révisé annuellement selon l'évolution de l'indice salaires, revenus et charges sociales – Coût de la main d'œuvre et du travail – Indices du coût horaire du travail révisé – Tous salariés(ICHTrev-TS) – Indices mensuels – Information et communication selon la formule suivante :  
Montant révisé = Montant Initial x dernière valeur définitive connue de l'indice ICHT ci-avant pour le mois de janvier de l'année de facturation/valeur définitive de l'indice ICHT ci-avant pour le mois de janvier de l'année de signature de la convention.
- De la participation à l'acquisition d'un logiciel pour assurer la conformité au RGPD(91 € par an TTC et par établissement). Le montant de la licence sera révisé en janvier 2026, après renouvellement du marché. Les montants révisés seront notifiés et facturés chaque années à la commune/CCAS. Ce tarif est applicable dès signature de la convention. La prestation sera facturée sur l'exercice N+1.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 038-200063972-20240329-2024\_03\_09-DE

Ces évolutions et éléments de contexte, nécessitent de mettre à jour la convention en vigueur.

Afin de régulariser la situation, Monsieur Le Maire propose de signer cette nouvelle convention, mise à jour, qui sera reconductible tous les ans par tacite reconduction, dans la limite de 5 ans.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la mise à jour de la convention
- ✓ **AUTORISE** Le Maire à signer la convention qui sera reconduite par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,  
Marceline BOUJU



Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru,

Le 04 Avril 2024

Le Maire

Denis CARRON





Villages du  
Lac de Paladru

Extrait du Registre des

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 038-200063972-20240329-2024\_03\_10-DE

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-neuf Mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 15 Mars 2024.

**Nombre de conseillers en exercice : 18**

**Nombre de conseillers présents : 12**

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Carole FABRI, Kevin BLACHON, Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE, Régine PLATRE, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE.

**Nombre de conseillers représentés : 3**

Jérôme FOROT (pouvoir à Carole FABRI), Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à Ernest ORTIZ).

**Nombre de conseillers absents : 3**

Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON.

Secrétaire de séance : Marceline BOUJU

**N° d'ordre : 2024.03.10**

**Objet : SUBVENTION 1 ARBRE 1 HABITANT**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2023 n° 2023.12.14 portant sur la demande de subvention auprès du Département pour l'opération 1 arbre 1 habitant.

Monsieur Le Maire donne lecture des devis pour un montant de 3 327.75 € HT soit 3 840.16 € TTC.

Il précise que la commune peut bénéficier d'une subvention de 50%.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet 1 arbre 1 habitant.
- ✓ **APPROUVE** le financement prévisionnel :

Montant HT	3 327.75 €
Subvention 50%	1 663.87 €
Auto-financement	2 176.28 €
- ✓ **DECIDE** de solliciter auprès du Département une Subvention.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,  
Marceline BOUJU

Pour copie certifiée conforme

Villages du Lac de Paladru,

Le 04 Avril 2024

Le Maire

Denis CARRON



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 038-200063972-20240329-2024\_03\_10-DE



Villages du  
Lac de Paladru

Extrait du Registre des

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 038-200063972-20240329-2024\_03\_11-DE

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt-neuf Mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 15 Mars 2024.

**Nombre de conseillers en exercice : 18**

**Nombre de conseillers présents : 12**

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Carole FABBRI, Kevin BLACHON, Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE, Régine PLATRE, Quentin GIRARD, Nicolas ROQUE.

**Nombre de conseillers représentés : 3**

Jérôme FOROT (pouvoir à Carole FABBRI), Gilles TOUBLANC (pouvoir à Kévin BLACHON), Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à Ernest ORTIZ).

**Nombre de conseillers absents : 3**

Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Marie-Noëlle LEGARCON.

Secrétaire de séance : Marceline BOUJU

**N° d'ordre : 2024.03.11**

**Objet : MODIFICATION HORAIRES D'OUVERTURE DES DEUX MAIRIES**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la fusion des communes en 2017, les horaires d'ouverture des Mairies n'ont pas été revu. Il rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier l'ouverture du service de carte d'identité et passeport et qu'il y a lieu d'organiser les horaires pour faciliter à nos habitants l'accès au Service Public.

Il donne lecture des horaires actuel d'ouverture au public des mairies :

Mairie déléguée de Paladru : Du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00

Le samedi de 09h00 à 12h00

Mairie déléguée de Le Pin : Le lundi et vendredi de 9h00 à 12h00

Le mardi de 14h30 à 18h00

Il propose au Conseil Municipal les nouveaux horaires et de fermer les deux Mairies le lundi afin que tout le monde est deux jours de repos consécutif. Il informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec le personnel administratif et qu'il accepte ce changement.

Mairie déléguée de Paladru : Du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

Mairie déléguée de Le Pin : Du mardi au samedi de 8h30 à 12h00

Monsieur Le Maire demande l'avis au Conseil.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 038-200063972-20240329-2024\_03\_11-DE

✓ **DECIDE** de mettre en place les nouveaux horaires

Mairie déléguée de Paladru : Du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

Mairie déléguée de Le Pin : Du mardi au samedi de 8h30 à 12h00

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

La secrétaire de séance,  
Marceline BOUJU



Pour copie certifiée conforme  
Villages du Lac de Paladru,  
Le 04 Avril 2024  
Le Maire  
Denis CARRON

